



C. PCT 978
-04

Le 18 février 2004

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter votre organisation à se faire représenter en qualité d'observatrice à la sixième session du *Groupe de travail sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*, qui se tiendra à Genève, au siège de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, du 3 (à 10 heures) au 7 mai 2004.

Les délibérations se dérouleront de manière informelle et il est envisagé de consacrer les cinq jours de la session aux discussions. Il ne sera pas établi d'ordre du jour ni de rapport officiel, mais il est envisagé de publier, comme à l'issue des précédentes sessions du groupe de travail, un résumé établi par le président. Les questions suivantes seront abordées lors de cette session :

1. restauration du droit de priorité;
2. fourniture de listages des séquences aux fins de la recherche et de l'examen;
3. rectification d'erreurs évidentes;
4. modifications découlant de modifications déjà adoptées et corrections;
5. exigences relatives aux parties manquantes;
6. exigences relatives aux signatures (correspondance, retraits);
7. options pour une amélioration supplémentaire de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international;
8. inscription unique de certains changements au cours de la phase nationale;

/...

9. publication internationale en plusieurs langues;
10. propositions de la Suisse en ce qui concerne la déclaration des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevet;
11. réforme du PCT : procédure accélérée.

Les documents de travail seront distribués en français et en anglais. L'interprétation simultanée sera assurée en français, en anglais et en espagnol.

Les documents de travail seront communiqués sur demande. Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'OMPI (voir <http://www.wipo.int/pct/fr/meetings>).

Un forum électronique a été créé afin de faciliter les travaux du groupe de travail et des autres organes s'occupant de la réforme du PCT. Ce forum, qui est accessible par l'intermédiaire de la page Internet consacrée à la session, permet de publier et de parcourir les commentaires envoyés par courrier électronique sur les questions relatives à la réforme du PCT. Les personnes qui souhaitent être tenues informées de la publication de nouveaux documents sur la page Internet et de nouveaux commentaires sur le forum électronique peuvent également s'abonner à une liste de diffusion électronique.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer, pour le 16 avril 2004 au plus tard, les nom, qualité et adresse de courrier électronique des représentants qui assisteront à la session.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Francis Gurry
Vice-directeur général